

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 01/09/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 31.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteur	Avis sur le projet de renouvellement de classement de la RNR Coteaux du Pont Barré (49) avec agrandissement du périmètre : évaluation 2016 – 2021 et plan de gestion 2023 – 2028	Bénéficiaires : LPO 49	Avis : Favorable sous conditions
-------------------------	--	---------------------------	--

Le CSRPN est sollicité pour donner son avis sur le projet de troisième plan de gestion de la réserve naturelle régionale des coteaux du Pont-Barré (2023 – 2028). Rappelons que ce site unique au niveau régional a été initialement classé en RNR le 16 décembre 2009 et que la propriété de l'Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts avait été classée dès le 7 mars 1984 en réserve naturelle volontaire. Cette protection avait été mise en place à l'initiative du botaniste Robert Corillion qui avait mis en exergue l'intérêt botanique et phytogéographique exceptionnel du Pont-Barré.

Ce troisième plan de gestion de la RNR du Pont-Barré a été rédigé par la LPO Anjou, structure gestionnaire de la réserve, dans le contexte d'un changement de conservateur (départ d'Erwan Guillou et arrivée de Valérie Chalumeau). Le plan de gestion (coordonné par la nouvelle conservatrice) est accompagné d'un rapport d'évaluation du précédent plan de gestion (2016-2021) rédigé par Erwan Guillou avec la collaboration de Valérie Chalumeau (et Gilles Mourgaud). Le nouveau plan de gestion va au-delà d'un simple renouvellement. Il est en effet réfléchi à l'échelle d'un nouveau périmètre proposé au classement en RNR qui passe de 8,52 ha (surface actuellement classée) à 28,07 ha (surface totale qui serait labellisée). Cette extension majeure du foncier de la réserve (+ 329 %) est le résultat d'une animation foncière active de la part de la LPO autour du périmètre strictement en RNR, pour partie engagée depuis 2009 (23 parcelles couvrant 5,35 ha étaient déjà signalées en convention dans le plan de gestion 2016-2021 et en 2021 ce sont près de 15 ha qui bénéficiaient d'une gestion hors réserve, y compris des terrains sous convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire), et pour partie relancée à partir de septembre 2021 avec l'appui de la Région Pays de la Loire. Cette démarche récente d'animation foncière est conséquente puisqu'elle a ciblé 330 parcelles limitrophes de la RNR en rive droite du Layon et au début du plateau de Pierre Bise et a concerné 88 propriétaires. Au terme de cette démarche, ce sont 123 parcelles représentant 19,55 ha qu'il est proposé d'inclure dans le nouveau périmètre de la réserve. Si la LPO doit racheter 1,4 ha sur 12 parcelles au cours de l'année 2022 (élevant à 7,5 ha le foncier propriété soit de la LPO, soit de l'Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts d'Angers et de la commune de Beaulieu-sur-Layon), le nouveau périmètre se caractérise par un foncier à 80 % privé. Ainsi, quand le périmètre initial de la RNR intégrait un seul propriétaire privé (Jo Pithon, viticulteur) outre la LPO et l'Académie, la gouvernance du nouveau périmètre engage 16 propriétaires privés supplémentaires.

Par ailleurs, le nouveau plan de gestion définit une zone d'influence de 9,5 ha qui serait à étudier avant de l'inscrire dans la réserve (8 propriétaires), ce qui porte à 37 ha la surface qui est considérée dans le plan de gestion 2023-2028. Qui plus est, une opération du plan de gestion (IP4) prévoit la poursuite d'une veille foncière et vise à conforter un bloc foncier uni sur l'ensemble du périmètre identifié comme patrimonial (mais celui-ci n'est pas clairement identifié). Il est ainsi évoqué une nouvelle extension à venir, non seulement plus en amont vers Rablay-sur-Layon, mais également en rive gauche du Layon.

Bien que les deux questions soient présentées simultanément dans le plan de gestion qui raisonne d'emblée sur l'ensemble des 37 ha (28,07 ha du nouveau périmètre classé et 9,5 ha du périmètre d'influence), l'avis du CSRPN est décomposé en traitant d'une part, la question de l'extension foncière du classement et d'autre part, celle du plan de gestion 2023-2028 (avec préalablement un avis sur l'évaluation du plan de gestion 2016-2021).

Extension foncière du classement en RNR :

Il convient d'abord de saluer la démarche active animée par la LPO (avec le concours de la Région mais aussi du CEN) dans le but d'inscrire le périmètre restreint de la RNR (8,5 ha) dans un ensemble géré favorablement en faveur des trames sèches. Des habitats proches de ceux de la réserve sont en effet présents sur les coteaux mais leur intérêt est amoindri par une forte dynamique de fermeture. On peut également se réjouir de l'évolution positive de la viticulture

au contact de la réserve (activité économique dominante à l'échelle des coteaux) puisqu'il ne reste plus qu'un seul riverain en viticulture conventionnelle.

La proposition de nouveau périmètre participe de cette logique de gestion d'un ensemble plus vaste de milieux de coteaux secs sur le site du Pont-Barré à laquelle le CSRPN ne peut que souscrire. De plus, elle vient officialiser une gestion élargie depuis plusieurs années par la LPO autour des contours stricts de la réserve (15 ha gérés hors réserve en 2021). Cependant, un chapitre spécifique concernant l'extension du périmètre est nécessaire. Cette partie justifierait les raisons des choix d'extension sur les plans biogéologiques, paysagers et sociaux ainsi que sur les opportunités foncières. Si une argumentation sur ces sujets existe dans les documents, elle est largement diluée et rend difficile la compréhension globale du projet. Par ailleurs :

- il manque plus globalement une mise à plat de la stratégie d'extension foncière de la réserve qui définirait une enveloppe spatiale cible ayant vocation à terme à être classée (besoin de passer d'une logique qui pourrait sembler opportuniste à une logique planifiée, avec des étapes d'extension vers un objectif clair) ;
- le nouveau périmètre s'étend non seulement à des milieux de coteaux secs, mais aussi à des milieux plus humides en bordure de Layon : là encore, il s'agit d'une orientation qui se discute sur un plan stratégique ;
- l'augmentation de la surface de l'unité de gestion nécessaire pour la conduite du troupeau de moutons (présent à l'année et qui a besoin de parcelles de replis ainsi que d'une surface suffisante pour l'application d'un pâturage tournant) n'est pas nécessairement un argument pour l'intégration systématique de parcelles pâturées supplémentaires à l'intérieur du périmètre classé si elles n'ont pas d'intérêt patrimonial particulier (celles-ci pourraient notamment être intégrées au périmètre d'influence) ;
- le degré de connaissance des parcelles qu'il est proposé d'intégrer dans le classement semble très lacunaire et ne permet pas d'établir systématiquement leur intérêt patrimonial du point de vue des habitats (identifiés à l'échelle seulement des grands types de milieux) et des espèces de faune et de flore ; le gestionnaire est bien conscient de cette situation car il est notamment prévu de dresser en priorité une nouvelle cartographie des habitats dès le début du nouveau plan de gestion. En ce sens, il manque une synthèse des enjeux (flore, faune, géologie, TVB, animation) à travers une ou plusieurs cartes qui permettraient de comprendre la stratégie d'extension sur ces aspects ;
- faut-il vraiment intégrer à nouveau des vignes à l'intérieur du périmètre de la réserve, fussent-elles gérées en viticulture biologique ?
- en passant de 3 à 27 propriétaires (au niveau du site complet avec la zone d'influence, 19 si on considère le périmètre classé étendu), la réserve aura à franchir une étape importante en matière de gouvernance ;
- des évolutions sur différentes thématiques sont abordées dans le nouveau PDG mais sans préciser s'il s'agit d'évolution sur l'ancien périmètre, le nouveau ou les deux. Il n'est ainsi pas possible de réaliser des comparaisons ;
- le rôle fonctionnel du sous-sol sur la globalité de la réserve n'est pas posé dans l'extension proposée. D'ailleurs, le dernier avis du CSRPN (30 juin 2015) qui demandait l'intégration du patrimoine géologique dans le même objectif à long terme que le patrimoine biologique n'a pas été pris en compte.

Le gestionnaire indique avoir démarré l'animation foncière en septembre 2021 et avoir depuis pris contact avec 47 propriétaires. Il a ensuite mené une étude sur le foncier et expliqué la démarche aux propriétaires. Le contexte de la SNAP (décision d'agrandir le réseau d'aires de protection forte) ainsi que la nécessité de mettre en place le nouveau plan de gestion ont rendu l'exercice difficile malgré une année de report. Il existe néanmoins un travail déjà mené par le CEN sur les parcelles de coteau qui sera poursuivi (suivi, accompagnement et gestion des parcelles). Le gestionnaire indique également que l'extension du périmètre a pour objectif de diluer la fréquentation très présente sur le site pour l'amener sur des zones moins sensibles. Il s'agit d'avoir un périmètre fonctionnel et cohérent.

Évaluation du plan de gestion 2016-2021 :

Globalement on peut souligner le caractère synthétique du document qui se lit facilement. On peut en revanche regretter le manque de précision quant aux indicateurs suivis (méthodes utilisées) pour évaluer les actions du plan, notamment dans le tableau 10 qui dresse une synthèse de l'évaluation des actions du plan sans donner d'explications sur la manière dont les colonnes « note » et « efficacité » sont renseignées. Une grille d'évaluation serait la bienvenue pour comprendre comment l'exercice a été mené.

Parfois on se demande si c'est la mise en œuvre de l'action qui est évaluée ou les résultats en termes de dynamique des populations ? Dans l'exemple de l'action CS3 « Suivi et cartographie des stations de plantes protégées ou indicatrices », il est dommage que ne soient présentées que les analyses quantitatives, qui plus est seulement de pieds fleuris, qui n'ont qu'une signification très relative du fait des variations interannuelles forte de la floraison, pour la Gagée de Bohême en particulier. Les cartes du suivi de la répartition spatiale des espèces font défaut, alors qu'à nouveau pour la Gagée de Bohême, il s'agit d'un aspect important de l'évaluation de l'état de conservation des populations (une augmentation des surfaces de présence est cependant mentionnée plus loin dans le document au niveau du tableau 10, celle-ci permettant d'évaluer l'efficacité de l'action comme « optimale »). Notons que dans le tableau OPG 1.1, tout apparaît en vert même les indicateurs non évalués.

Des notions de périmètres d'application (RNR et Site) pour les actions apparaissent au tableau 2 sans qu'il en soit donné les définitions.

L'évaluation affiche un taux de réalisation de 88 % des actions qui étaient initialement prévues (38 fiches actions et 14 fiches de suivi). Des raisons techniques ou réglementaires sont invoquées pour expliquer l'absence de réalisation, mais dans d'autres cas, ce sont les moyens qui ont manqué comme pour le suivi du peuplement de coprophages / coprophiles (CS4 « Suivi et évaluation de la faune invertébrée »), l'action CI4 « Mettre en place une opération de sécurisation de la carrière (purge rocheuse) » ou encore l'action CI2 « Gérer et encadrer la fréquentation ».

Le rapport évalue positivement l'efficacité de la plupart des actions du plan de gestion 2016-2021: ainsi, 26 actions (50%) sont évaluées comme optimales et 20 (38 %) comme bonnes. L'action de suivi du peuplement de coprophages / coprophiles est la seule à ne pas être évaluée car non mise en œuvre. Au total, ce sont seulement 5 actions (10 %) du plan de gestion qui sont évaluées comme moyennement efficaces :

- l'action CI4 « Mettre en place une opération de sécurisation de la carrière (purge rocheuse) » qui n'a pu être mise en œuvre, mais des indicateurs de suivi précis ont été mis en place et une modélisation 3D de la carrière a été effectuée par des géomètres ;
- le suivi des peuplements de Lépidoptères Rhopalocères et Hétérocères (CS4 p.p.) réalisé en 2020. On ne trouve pas d'explication claire sur les raisons de cette évaluation mitigée, mais le rapport d'évaluation signale que l'analyse du bilan des invertébrés (plus de 1 200 espèces) reste complexe et que la pérennité ou l'évolution des populations sont difficiles à appréhender car soumises à des variations interannuelles fortes et à des évolutions globales difficiles à cerner. (l'indicateur est cependant évalué comme bon : OPG1.1). Il conclut que la consolidation et l'élargissement des suivis populationnels constitue une priorité pour permettre une meilleure évaluation des actions de conservation. Le suivi des peuplements des Lépidoptères pourrait être étendu à l'Ascalaphe ambré, espèce patrimoniale, qui ne bénéficie que d'inventaires opportunistes ;
- l'action CI2 « Gérer et encadrer la fréquentation » qui est évaluée comme moyennement efficace au regard de situations conflictuelles en hausse consécutivement à une augmentation de la fréquentation. Le fait que le conservateur ne soit pas commissionné est avancé comme une limite à l'encadrement de ces 2-3 infractions constatées par an. Le rapport pointe aussi le manque de visibilité *in situ* du statut de protection du site ;
- l'aménagement de la maison du chaufournier (action CI5) qui n'a été que partiellement réalisée en raison d'un refus des permis de construire (présence d'un Espace Boisé Classé et classement en zone naturelle au PLU) et des réserves du propriétaire ;
- l'action CC4 « Publier annuellement dans les revues spécialisées et le réseau RNF » (3 articles en cours d'écriture: 1 sur les Hétérocères, 1 sur la paléobotanique, 1 sur l'incidence du pâturage).

Le rapport d'évaluation porte un jugement particulièrement positif sur l'amélioration de la fonctionnalité écologique à l'échelle de la mosaïque d'habitats et singulièrement de la fonctionnalité de l'habitat de pelouses, grâce à l'encadrement d'un plan de pâturage maîtrisé (efficacité optimale). Le gestionnaire dispose effectivement d'un outil de pilotage très intéressant tiré de l'analyse d'un réseau de 59 placettes phytosociologiques mis en place depuis 2013, en partenariat avec le CBN de Brest (Suze, 2013) à partir de laquelle des indicateurs ont été produits pour le suivi du degré de fermeture, d'eutrophisation de la végétation, ainsi que des cortèges caractéristiques des différentes communautés (Fougère, 2019). Or, cet outil montre que le pâturage entraîne une régression des *Éricacées* dans les pelouses landicoles. Cet effet est signalé par le rapport d'évaluation, mais relativisé par le développement en contrepartie des cortèges d'annuelles et de bulbeuses. Ce résultat doit constituer selon nous une alerte quant aux pratiques de pâturage actuelles dans le cas particulier des pelouses landicoles qui représentent une des grandes originalités des coteaux du Pont-Barré. Il semble que le gestionnaire ne fasse plus pâturer ce type de pelouse dans le périmètre de la réserve botanique (réserve naturelle volontaire initiale sur les propriétés de l'Académie des Sciences). Mais qu'en est-il ailleurs?

En dehors de ces remarques propres aux pelouses landicoles, précisons que le mode de gestion agro-pastorale paraît globalement bien adapté sur le site comme le souligne le rapport d'évaluation. Nous partageons l'avis des auteurs de l'évaluation sur le fait que les indicateurs de fermeture et d'enrichissement montrent une évolution positive de l'état de conservation des habitats. Néanmoins, l'outil de pilotage du pâturage est à consolider et à compléter, notamment pour développer un indicateur floristique à partir du type biologique (espèces annuelles versus vivaces). Il serait à compléter également par des indicateurs liés à la faune, en particulier sur les invertébrés. Cette batterie d'indicateurs doit venir conforter l'application du pâturage tournant sur Pont-Barré clairement comme un moyen de gestion au service de la biodiversité.

Le rapport d'évaluation salue également l'atteinte d'un équilibre fonctionnel dynamique sur la réserve, favorable au maintien d'une mosaïque de milieux représentative de l'écosystème local composé d'une multiplicité d'écotones. Sans remettre en cause cet avis, il conviendrait d'être à l'avenir plus précis sur les proportions d'habitats qu'il serait souhaitable de maintenir (à indiquer à l'intérieur d'intervalles).

Le rapport d'évaluation cite la liste des espèces de chauves-souris observées et leur dernière date de détection sans préciser plus d'information sur leur écologie au sein de la réserve (transit, gîte estival/hivernal, chasse).

Le rapport d'évaluation nous semble ne pas non plus insister suffisamment sur la menace de disparition de l'Orvet fragile et de la Vipère aspic dans le périmètre de la RNR. Cette situation est bien relevée mais n'affecte pas l'efficacité de l'opération CS6 «Suivi et amélioration des connaissances sur la faune vertébrée» (ce qui illustre ici le décalage qu'il peut y avoir d'en rester à une évaluation de la mise en œuvre de l'action et non pas de ses résultats). Dans le nouveau plan de gestion 2023-2028, l'hypothèse est avancée d'un impact possible du pâturage ou de la fréquentation pour expliquer la régression de la Vipère aspic. Il faut absolument approfondir cette question pour pouvoir jouer sur les causes. Le protocole semble rencontrer des limites (il est noté que le caractère très thermophile du site et les températures souvent élevées sous les plaques rendent le système peu attractif et le suivi protocolé peu productif). Ne serait-il pas pertinent de déplacer les plaques et de changer les horaires d'inventaire? (exemple: plaques exposées ouest et inventaire en fin d'après-midi/début de soirée). Par ailleurs, l'efficacité de ce protocole est notée comme bonne dans le tableau 10 (CS6) ce qui peut paraître contradictoire.

Le rapport d'évaluation fait référence au nombre d'espèces d'odonates observées et rappelle qu'aucune autochtonie n'a pu être prouvée. Existe-t-il des sites de reproduction possible sur la réserve? Si non, pourquoi cet inventaire?

Plan de gestion 2023-2028:

Remarques générales (des points particuliers sont présentés en annexe de l'avis) :

Dans sa structure (hiérarchisation en enjeux, objectifs à long terme, objectifs opérationnels du plan), ce troisième plan de gestion est dans la continuité du second. Toutefois on note une reformulation des OLT I et III, tandis que l'OLT II («Participer à la conservation du patrimoine géologique, paysager, historique et culturel local») reste à peu de choses près le même:

- l'OLT I devient «Conserver durablement les habitats xérophiles à hygrophiles de la réserve» contre «Améliorer la fonctionnalité écologique du site» auparavant, ce qui prend en compte le nouveau périmètre étendu aux bords du Layon, mais met moins en avant les aspects de fonctionnalité. Il serait intéressant d'y associer la notion d'espèces (et non pas que d'habitats) ;
- l'OLT III devient «Développer l'ancrage territorial de la RNR comme site pédagogique et démonstratif d'une gestion patrimoniale» contre «Développer l'appropriation des enjeux de conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager par les citoyens» dans le précédent plan de gestion, avec une ambition plus clairement affichée de faire de la réserve un site démonstratif et de lui donner une forte vocation pédagogique.

Les objectifs opérationnels sont également remaniés, mais demeurent souvent assez proches des OO du précédent plan de gestion. Un nouvel objectif apparaît (OO.I.5) qui vise à «Appréhender, acquérir et scénariser l'influence du changement climatique sur l'agro-système de la réserve naturelle». Alors qu'une sécheresse exceptionnelle sévit cet été sur le site (comme ailleurs dans notre pays) et contraint le troupeau à aller chercher des pâturages au bord du Layon, cette question semble d'une grande actualité. La particularité phytogéographique des coteaux du Pont-Barré et l'influence très méridionale du climat qui avaient été mises en évidence par Corillion font de ce site, une station sentinelle importante pour le suivi de l'évolution du climat de la région et ses conséquences sur la biodiversité. À ce sujet, il nous semble impératif, comme cela est évoqué, qu'une continuité des relevés météorologiques puisse être assurée par le gestionnaire en reprenant la station qui est actuellement gérée par l'institut français du vin.

Le choix de présenter en même temps la proposition d'extension de la RNR et le renouvellement du plan de gestion a amené le gestionnaire à globaliser les données à l'échelle du nouveau périmètre. Dès lors, on a du mal à savoir si les données présentées sont réellement complétées par de nouveaux inventaires dressés sur les parcelles candidates à la labellisation ou bien s'il s'agit uniquement des données disponibles sur le périmètre actuellement classé. Il semble que d'une manière générale, les nouvelles données d'inventaire soient très peu nombreuses. Par ailleurs la terminologie des différents zonages est confuse et rend difficile la compréhension (RNR, réserve, site, «réserve botanique» -lu dans la fiche action IP1).

Un certain déséquilibre est repérable dans l'état initial du plan de gestion entre la partie consacrée à la géologie et à la biodiversité qui totalise 25 pages et celle consacrée au contexte humain est beaucoup plus documentée, qui en fait plus du double (53 pages).

Sur la forme encore, les sources et auteurs des documents fournis dans le rapport ne sont pas toujours indiqués. On peut citer par exemple la description des habitats des annexes 18 et 19 (basée sur les travaux du CBNB de 2007?), les figures 33 et 34 p.53 illustrant la profondeur des sols.

Évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux de conservation

Il apparaît nécessaire de mieux faire ressortir les responsabilités de la réserve sur le plan de la géodiversité et biodiversité: mettre en avant la mosaïque d'habitats avec leurs espèces est une proposition très cohérente, mais insuffisante, car tous les habitats et toutes les espèces n'appellent pas la même vigilance. En ce sens, il faudrait actualiser l'évaluation patrimoniale:

- l'évaluation patrimoniale pour la flore (à préciser qu'il s'agit de la flore vasculaire) est à reprendre en mettant à jour avec les listes rouges récentes: régionale (2015), nationale (2018) et la liste des espèces déterminantes à jour (2018), car elle s'appuie sur les listes anciennes: liste des plantes vasculaires rares et/ou menacées de 2008 et déterminantes (1999); Il conviendrait également de préciser sur quel périmètre porte ce catalogue, si possible de fournir les sources/auteurs des inventaires ayant permis d'ajouter les taxons à ce catalogue (*Genista tinctoria* subsp. *prostrata* est par exemple recensé dans la base de données régionale du CBNB uniquement sur le littoral), ainsi que les dates d'observation les plus récentes. Il conviendrait enfin de préciser la liste des espèces qui se trouvent à Pont-Barré en limite extrême d'aire de répartition, ainsi que celles pour lesquelles le site constitue leur unique station en Pays de la Loire. Ces informations orienteront la priorisation des enjeux et les suivis à faire ;
- l'évaluation patrimoniale de l'ensemble des taxons (ainsi que de la géodiversité) doit mettre en évidence de manière plus argumentée des espèces prioritaires (à suivre), indépendamment des statuts réglementaires, reposant sur des statuts de menace élevé à l'échelle régionale ou nationale et/ou sur des espèces pour lesquelles la RNR possède une forte responsabilité (par exemple différentes espèces de flore se trouvent en limite d'aire au Pont-Barré et/.ou y présentent leur unique station régionale, tandis qu'il ne semble pas prioritaire de suivre l'Asphodèle d'Arrondeau sachant que la plante se trouve en dehors de son aire de répartition naturelle et issue d'une introduction volontaire sur le site), mais aussi sur certaines espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats;
- Sur les invertébrés, le tableau de 2015 sur l'évaluation patrimoniale est à mettre à jour. Il serait intéressant de réaliser un suivi des cigales, notamment de la population de Petite cigale argentée (*Tettigetta argentea*), très intéressante car en extrême limite répartition et dont la présence est quasiment unique en Pays de la Loire et le suivi pouvant être réalisé de paire avec d'autres groupes. En termes de protocole pour les saproxylophages, l'utilisation de fagots aurait été opportune afin de cibler certaines espèces. Il y a également des manques sur le suivi des lépidoptères pour lequel une miellée ou l'utilisation de phéromones auraient pu être effectuées. Des inventaires complémentaires sont donc nécessaires ;
- Au regard du peu de données présentées, une partie étude des champignons serait idéalement à développer sur ce site ;
- l'évaluation patrimoniale des habitats devrait être complétée également en se référant non seulement à la liste des habitats d'intérêt communautaire mais également au travail de bioévaluation des végétations ayant conduit à la liste régionale des habitats déterminants de ZNIEFF validée par le CSRPN en 2018 (notons que le chapitre «A.6.2. Valeur Patrimoniale des habitats de milieux de coteaux et pelouses de la RNR» ne répond pas à son intitulé car il y est présenté en réalité une évaluation de l'état de conservation des habitats); l'évaluation des habitats doit permettre également *in fine* une hiérarchisation des habitats prioritaires;
- les améliorations à apporter à l'évaluation patrimoniale et à la démarche d'identification d'espèces et d'habitats prioritaires (ainsi que des responsabilités d'un point de vue de la géodiversité) doivent venir en fin de compte préciser la hiérarchisation des enjeux de conservation qui est faite de manière beaucoup trop synthétique dans le chapitre A.7.1; l'approche fonctionnelle nous paraît très pertinente, mais elle n'est décrite que de manière très succincte et ne peut suffire à orienter la gestion sur la base d'un aussi simple postulat;
- c'est à cette étape d'analyse et de hiérarchisation des enjeux de conservation dans un cadre fonctionnel que la remarque du CSRPN émanant de son avis du 30 juin 2015 au sujet d'une meilleure transversalité dans le plan de gestion entre substratum géologique et habitats nous semble prendre toute sa pertinence.

Gestion par pâturage

La présence d'un troupeau tournant sur la RNR du Pont-Barré encadré par convention entre l'éleveur privé avec le gestionnaire est un facteur très favorable pour assurer la gestion de la mosaïque de milieux naturels du site. Il est fondamental de continuer un pilotage très précis du pâturage et de l'asseoir sur un suivi très fin de l'impact du pâturage sur le patrimoine naturel. Il faut consolider ce pilotage par les améliorations attendues sur l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation des enjeux de conservation et poursuivre le développement de l'outil suivi tiré du suivi phytosociologique, mais aussi de le développer sur le volet faunistique.

Le plan de gestion n'aborde pas suffisamment l'évolution du pâturage et son application sur les nouvelles parcelles des opérations de pâturage de restauration et de réouverture et du pâturage conservatoire (d'entretien) qui sont judicieusement distingués par le gestionnaire. Le plan de pâturage qui est annexé au plan de gestion et auquel renvoie l'action CS 8 «Travailler à la réouverture par mosaïque des parcelles intégrées nouvellement dans la réserve», semble ne pas avoir été actualisé depuis longtemps car il y figure encore des remarques sur une situation de surpâturage dans le vallon de Vaugiraud qui avait été discutée en 2007-2008 au moment de l'étude et de la cartographie des habitats par le CBNB et qui a été depuis longtemps corrigée. Ce plan de pâturage n'intègre pas non plus l'objectif de diversifier le type de pâturage et le passage à un pâturage mixte reposant sur des équins et des caprins déjà présents sur site.

Il est essentiel que cette gestion puisse rester dans le cadre d'un pâturage extensif. La difficulté d'une présence d'animaux présents sur site toute l'année pourra être plus facilement abordée à l'échelle d'un périmètre étendu de

l'unité de gestion. Ce système agro-pastoral sur les coteaux du Pont-Barré devra pouvoir s'adapter aux changements climatiques en cours et à venir et au risque d'une perte de productivité des pelouses.

Le gestionnaire indique en séance mener un pâturage extensif sur certaines pelouses landicoles avec un complément par fauche, d'autres parcelles ne sont que fauchées. Le pâturage est très extensif avec un petit troupeau ovin (20 à 40 bêtes maximum sur de courtes durées) qui pâture 12 à 20 ha en 9 mois. L'usage d'ovins par rapport à d'autres types de pâturages permet de limiter l'érosion sur le site. En décembre le troupeau est emmené dans les vignes et ne revient sur les pelouses qu'en fin de printemps d'abord sur les zones à valeur patrimoniale faible puis sur les autres zones en prenant en compte les dates de floraison. L'ovin fait des zones très rases qui plaisent au Plantain holosté avec une explosion de cette espèce. Une partie de l'extension ne sera d'ailleurs pas pâturée mais uniquement gérée manuellement afin d'évaluer l'impact du mode de gestion. Les actions de réouverture et de pâturage se font en mosaïque sur la réserve. En l'absence de gestion les coteaux se refermeraient et le cortège d'espèces ne présenterait plus que des espèces d'ombre.

Fréquentation

La place donnée aux activités économiques (pâturage, viticulture) sur le site peut poser question, de même que le parti pris de prioriser fortement l'accès de la RNR au public et aux activités de sensibilisation (qui ressort dans la reformulation de l'OLT III et p.146 en voulant faire «de ce site un laboratoire grandeur nature, carrefour entre science sociale et sciences naturelles»).

Le plan de gestion fait état d'une fréquentation en augmentation régulière, fruit d'un travail d'ancrage territorial important mené par le gestionnaire et du développement d'une offre pédagogique de plus en plus étoffée mais aussi d'une évolution plus globale des pratiques du public. La fréquentation explose tout particulièrement en 2021 (près de 65 000 visiteurs estimés soit une moyenne de 185 passages par jours, sachant que la fréquentation se concentre les mercredis et week-ends). Cette augmentation (+118 % depuis 2016) se confirme apparemment en 2022 au-delà du contexte de la pandémie et le gestionnaire estime qu'elle est appelée à augmenter encore à l'avenir.

D'après une enquête conduite en 2014 (Floret, 2014), une partie significative du public qui accède à la réserve ignore l'existence de la RNR et sa réglementation et vient d'abord se promener en nature ou pratiquer une activité sportive (course à pied, vélo). Des infractions au règlement de la réserve et des dégradations matérielles sont désormais observées et amènent le gestionnaire à proposer le commissionnement de sa conservatrice.

Tout en reconnaissant un fort enjeu de sensibilisation pédagogique sur le site du Pont-Barré et l'intérêt d'en faire, comme le propose la LPO, un site démonstratif dans le domaine de la gestion des trames sèches (vecteur de recherche et de formation professionnelle), il nous semble important de prendre mieux en compte les risques d'une fréquentation en augmentation qui serait mal encadrée. La proposition de distinguer une zone centrale correspondant à l'actuel périmètre de la RNR et reconnu comme particulièrement sensible, de la zone périphérique et d'y renforcer la réglementation en y interdisant les vélos, les chevaux (et la divagation des chiens) va dans le bon sens. Il nous semble qu'il faudrait également y interdire toute autre activité sportive (course à pied notamment). Plus généralement, nous pensons qu'il conviendrait de favoriser une fréquentation éclairée du site par du public qui vient spécifiquement découvrir les richesses biologiques et géologiques de la RNR et de bien la distinguer d'une fréquentation pour d'autres usages qui n'est pas à encourager.

Cependant, la zone d'extension de la RNR (périphérique) doit-elle vraiment avoir vocation à diluer la fréquentation à l'échelle de la réserve sachant que sa sensibilité n'est pas encore bien évaluée du fait du manque de connaissance et qu'à terme, on peut espérer que la gestion y favorise des habitats et espèces sensibles? La création d'un sentier sous la carrière permettant de compenser la fermeture de la zone centrale aux vélos est-elle une contre-partie vraiment nécessaire? De plus, n'y a-t-il pas un risque au regard de la fragilité de la falaise?

Ce questionnement au sujet de la fréquentation nous semble d'autant plus important au démarrage de ce troisième plan de gestion que le gestionnaire envisage des équipements assez lourds comme l'augmentation de la capacité des parkings, la création d'un nouvel accès (PMR) par le plateau, l'implantation de toilettes, d'un point d'eau et de locaux d'accueil (action C12 «Améliorer l'offre d'accueil sur la RNR...»). L'évaluation d'une capacité d'accueil du site du point de vue de la sensibilité des habitats et des espèces prioritaires est une démarche qui paraît indispensable à poser en préalable à la bonne définition de l'OLT III.

Le gestionnaire précise en séance que la fréquentation du site est « de fait ». En effet, il s'agit d'un site historique et qui présente des sentiers de randonnées et la demande est déjà présente. Les visiteurs sont majoritairement des locaux, la communication n'aura donc pas d'effet sur leur présence. L'objectif de ces actions est d'améliorer l'accueil sur le site pour éviter les nuisances aux riverains qui peuvent exister actuellement.

Érosion

Les problèmes d'érosion et de chutes de pierres observés sur le site peuvent être liés à la fréquentation mais également aux événements climatiques, ce qui ne semble pas avoir été pris en compte dans le plan de gestion. La

question de la fonctionnalité géologique et hydrogéologique, dont l'influence de la carrière à proximité, n'est pas soulevé non plus.

Il pourrait être proposé des fermetures du site en cas de conditions climatiques extrêmes (orage violent, sécheresse...).

Gouvernance

Le CSRPN demande la position du CEN en termes de gouvernance avec l'extension proposée ?

Le gestionnaire répond qu'il est prévu une cogestion du site. La LPO 49 n'a par exemple plus de compétence en botanique, le CEN devrait donc pouvoir faire la cartographie des habitats. Il en est de même avec le syndicat côté ENS, des actions tests sont prévues sur la réserve et pourraient ensuite être mises en place sur l'ENS.

Conclusion :

Compte tenu des nombreuses remarques énumérées, les rapporteurs estiment qu'il serait nécessaire de demander au gestionnaire un nouveau passage de ce dossier devant le CSRPN tenant compte des diverses observations avec la demande plus particulière de compléter le document par :

- un chapitre spécifiquement consacré à l'extension du périmètre de la RNR, argumentant parcelle par parcelle les motivations d'intégration à la réserve sur la base d'un état des connaissances, et une vision stratégique sur les projets à long terme d'extension foncière de la RNR à l'échelle d'une enveloppe spatiale cible méritant un classement;
- une actualisation de l'évaluation patrimoniale et une meilleure identification des responsabilités de la réserve (espèces et habitats prioritaires), permettant une meilleure hiérarchisation des enjeux de conservation à l'appui de l'approche fonctionnelle (elle-même à détailler et à mettre en lien avec la géologie);
- une mise à jour d'un plan de pâturage plus détaillé à l'échelle du nouveau périmètre;
- une réflexion sur la capacité d'accueil du site du Pont-Barré et une stratégie reposant sur la distinction d'une fréquentation vraiment pédagogique (à encourager) d'une fréquentation répondant à d'autres usages (à encadrer).

ANNEXE – Points particuliers concernant l'évaluation du patrimoine.

🕒 **P.23** : est cité *Ophrys sphegodes litigiosa* au niveau du four à chaux. Donnée à sourcer et vérifier car ce taxon n'est pas connu de la base de données du CBNB. Plutôt la sous-espèce type: *O. sphegodes sphegodes*?

🕒 **P.55, carte des grands types de milieux**. On manque d'informations sur la méthode d'établissement de cette carte, lien avec la carte des végétations établie par le CBNB en 2008 ? À quoi correspondent les « campagnes de 2013 et 2017 »?

🕒 **P.60 « État des lieux des connaissances (Protocoles d'inventaires et suivis) »**. Très peu détaillé pour la flore (contrairement aux groupes de faune), on aurait besoin de précisions quant aux méthodes appliquées pour le suivi de certaines plantes remarquables notamment: choix des taxons, méthodes de suivi des pop?

🕒 **P.66 «Description des espèces floristiques, mousses et hépatiques, lichens et champignons»**:il convient pour le premier § «flore» de préciser qu'il s'agit de la flore vasculaire.

🕒 **P.67 « mousses et lichens »** : 121 taxons de mousses sont cités alors que l'annexe 22 = «inventaire des mousses» n'en présente que 7, oubli de pages ? 155 lichens inventoriés mais la liste ne figure pas dans le document. Il serait intéressant de l'ajouter.

🕒 **P.68 Tableau 17** : Évolution du nombre de taxons répertoriés entre 2009 et 2022 pour la faune. Là encore difficile de savoir quel périmètre est appréhendé?

🕒 **P.73 « A.3.5. Services rendus par le site, sa géologie, ses habitats, ses espèces »** : On ne comprend pas bien ce que ce chapitre très synthétique qui argumente plutôt sur l'extension de la RNR comme une possibilité de «diluer» la fréquentation» apporte au plan de gestion.

🕒 **P.87-89 « 1.1 le pâturage »** : L'unité moutons.jours/hectare est assez difficile à appréhender. Ne serait-il pas plus pertinent d'utiliser uniquement l'UGB comme il est fait à plusieurs reprises dans la suite du document ou dans le tableau 4.

🕒 **P.131**. Le Marais Poitevin est cité dans le Tableau 27.

🕒 **P.135**. Ajouter au tableau 29 une colonne précisant la date d'observation la plus récente pour chaque taxon. Et également mentionner les plantes pour lesquelles la RNR constitue le point le plus occidental de sa répartition, et/ou l'unique station connue en région.

🕒 **P141 « Valeur patrimoniale pour les invertébrés ».** Un tableau listant les espèces d'invertébrés patrimoniaux et leur statut de la même manière que pour les autres groupes taxonomiques est souhaité.

🕒 **P.149 Objectifs à long terme «OLT».** Compte tenu des enjeux, il semble difficile d'abandonner complètement la dimension espèces dans l'OLT1 «Conserver durablement les habitats xérophiles à hygrophiles de la réserve». A réintégrer dans l'intitulé de l'OLT.

🕒 **Pp154-155 « Tableau 40 : Arborescence du plan de gestion 2023-2028 pour l'enjeu de conservation (OLT I) ».** Plusieurs termes utilisés sont à préciser (définition, méthodes...) car ne semblent pas explicités ni développés via une fiche action: «Flore patrimoniale témoin», et pour «OO. I.4. Favoriser sur la réserve naturelle des pratiques viticoles optimales pour la biodiversité»: «Suivi des populations de Tulipe sauvage et autres messicoles», «Protocoles flore mis en place dans les vignes», «Protocoles entomofaune mis en place dans les vignes», «Suivi des pratiques agricoles».

🕒 **P.162** Présenter les § B.4.1 et B.4.2 avant le tableau 40 pour une meilleure compréhension.

🕒 **p.163 « Tableau 43 : Liste des actions et les collaborations associées ».** Le gestionnaire (LPO Anjou) ne figure pas comme partenaire systématique des actions. Exemple action CS8 « Réaliser un suivi et une évaluation du schéma de gestion agropastoral ». Est-ce un oubli ? À homogénéiser. Les indépendants, fédérations de chasse et bureaux d'études sont absents. Ils pourraient palier la rareté d'experts/intervenants pour certaines actions.

🕒 **p. 314 (annexe 24)** La liste des espèces de mammifères observées mentionne le Lapin de Garenne (et le Lièvre d'Europe). Cette première espèce participe aussi au pâturage (ras) sur les sites où il est présent. Quelle est son influence sur la réserve? Serait-il intéressant de favoriser sa présence sur certains secteurs ou au contraire de la limiter?

Points particuliers concernant les fiches actions

🕒 **CS1 « Suivre l'état de la dynamique et de la conservation des habitats de pelouses par la méthode des quadrats et dresser une cartographie des résultats ».** Sur les sites nouvellement intégrés à la RNR (Rouchères et Pierre Bise), la méthode reste à préciser et peut-être à adapter une fois la cartographie des habitats réalisée sur ces sites (nombre de quadrat à suivre)? pour les 59 quadrats historiquement suivis, proposer des étapes dans l'interprétation des suivis, la lecture des résultats?

🕒 **CS2 « Réaliser une cartographie des habitats du site complet (coteau, boisement et zone alluviale) et de la dynamique de végétation par transects »**

- Terminologie à clarifier: «il convient de rétablir une cartographie des typologies d'habitats»: typologie des habitats à actualiser ou carte complète des habitats?

- «les zones réouvertes seront suivies par des transects de manière annuelle». Préciser la méthode de suivi: relevés phytosociologiques dans les différents compartiments du transect? Inventaire floristique global le long du transect?

- Ce travail pourra être mis en lien avec la répartition de la faune et de leurs habitats notamment les reptiles et invertébrés patrimoniaux.

🕒 **CS3 « Suivre les principales plantes protégées et patrimoniales, évaluer leur dynamique à l'aide d'une cartographie ».** Cette fiche qui est peu précise dans son contenu serait à retravailler entièrement une fois l'évaluation patrimoniale revue pour la flore vasculaire.

- L'intitulé serait à revoir pour être en cohérence avec le niveau d'exigence affiché qui parle de « flore patrimoniale prioritaire ». Le statut de protection des espèces ne doit pas guider spécialement l'évaluation patrimoniale dans la mesure où les arrêtés de protection sont très anciens. On pourrait faire évoluer l'intitulé ainsi : « Suivre les plantes à fort enjeu patrimonial définies comme prioritaires, évaluer leur dynamique à l'aide d'une cartographie ».

- Il est délicat de préjuger des espèces qui seront suivies sur les nouveaux sites intégrés à la réserve avant d'avoir apporté des compléments de connaissance par inventaire plus complet de ces sites.

- Les protocoles de suivi sont à préciser selon les espèces suivies, la cartographie régulière de la répartition spatiale des stations semblant le minimum à assurer.

- Le terme « Flore patrimoniale témoin » figurant comme indicateur de résultats est à expliciter. Qu'est-ce que cela recouvre ?

🕒 **CS4 Réaliser des inventaires et suivis des populations d'invertébrés.** Commentaires d'un relecteur restants dans le titre et le corps du texte. Les odonates sont absents alors que l'extension du périmètre va voir l'intégration des

bordures du Layon et son cortège d'espèces patrimoniales ainsi que la réalisation de travaux sur des milieux aquatiques tels que mares et ruisseaux (IP2, IP3).

🕒 **CS5** Intitulé de l'indicateur à revoir (rapaces à intégrer).

🕒 **CS7 Réaliser un suivi des peuplements de reptiles et un inventaire des batraciens**

- Les plaques sombres sont le meilleur moyen de détecter l'Orvet fragile (et d'autres espèces) qui est considéré comme disparu de la réserve selon l'évaluation du PDG précédent.

- Pour les inventaires des amphibiens la recherche à vue à la lampe est une très bonne méthode d'inventaire en plus d'être moins intrusive que troubleau.

🕒 **CS8 « Réaliser un suivi et une évaluation du schéma de gestion agropastoral »**. Le « nombre d'éleveurs installés » est-t-il bien un indicateur de résultats comme indiqué ? on pourrait proposer plutôt « diversité des habitats »

🕒 **CC3 « Créer et entretenir des supports extérieurs démonstratifs et pédagogiques (pupitres d'interprétation, panneaux d'exposition, table d'orientation...) sur la faune et la flore, la géologie, le paysage et le patrimoine historique »**. Aucun expert scientifique n'est indiqué dans les partenaires de la mise en œuvre. Il semble qu'il faudrait le prévoir au stade création pour la validation scientifique des contenus présentés?

🕒 **CC5 « Créer une plateforme multimédia... »** Les réseaux sociaux ne sont pas abordés alors qu'ils permettent de toucher plus facilement certaines catégories de populations (les plus jeunes notamment)

🕒 **IP4 « Etablir et animer une veille foncière et rédiger les conventions de gestion avec les propriétaires afin de consolider la fonctionnalité biologique de la Réserve » (et MS8)**. Il sera essentiel de maintenir et renforcer le contact avec la carrière TPPL à ce sujet et d'envisager un partage de données (les carriers réalisent de multiples études écologiques sur leur périmètre). En effet, il s'agit d'un site industriel important jouxtant la Réserve qui peut permettre la reproduction d'espèces patrimoniales et participe aux continuités écologiques locales.

🕒 **IP6 « Mettre en œuvre des opérations de contrôle des espèces exotiques envahissantes... »** compléter l'intitulé avec « ou potentiellement envahissantes ». Les protocoles mis en œuvre seraient à préciser : exemple pour les Robiniers faux-acacias, quelles méthodes pour éviter les phénomènes de rejets, drageonnage ? Appui sur ces questions à rechercher auprès du réseau régional EEE.

🕒 **Annexe 24 « Liste des mammifères observés sur le site et statut »** : Statut écologique (gîtes potentiels, chasse, transit ou niveau d'activité) à ajouter et étudier pour les chauves-souris

🕒 **Annexe 25 « Liste des oiseaux observés sur le site et statut »**. Statut écologique à ajouter et étudier (reproduction avérée, probable, possible, hivernage, transit, alimentation, etc.)

🕒 **Annexe 28 « Liste des invertébrés observés sur le site et dernière an-née d'observations »**. Tableau difficilement lisible. Rajouter les statuts de protection/rareté lorsqu'ils sont connus.

Le président soumet au vote un avis défavorable.

Vote (votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable à la proposition : 8
- Abstention : 12
- Défavorable à la proposition : 10

L'avis du CSRPN est donc considéré comme favorable, assorti des conditions sus-citées.

Le 23/09/2022

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

